

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS
Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DLH 53 Subvention (15.000 euros) à l'association Consommation Logement et Cadre de Vie - Union Départementale 75 (15ème).

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019 par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Consommation Logement et Cadre de Vie - Union Départementale 75 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association Consommation Logement et Cadre de Vie - Union Départementale 75.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur la subvention aux associations d'information des locataires des dépenses de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2019.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO